**CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉE**

Soumis au titre Ier bis de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014, conforme au décret 2015-587 du 29 mai 2015, à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 et au décret n°2023-796 du 18 août 2023.

**Le présent contrat de location est applicable aux locations et aux colocations de logement meublé et qui constitue la résidence principale du preneur,** à l'exception :
- des colocations formalisées par la conclusion de plusieurs contrats entre les locataires et le bailleur ;
- des locations de logement appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré et faisant l'objet d'une convention passée en application de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation.

**DÉSIGNATION DES PARTIES**

**Le présent contrat est conclu entre les soussignés :**

Nom et prénom ou dénomination du bailleur :
Adresse :
☐ Personne physique ☐ Personne morale
*Si le bailleur est une personne morale, préciser s'il s'agit d'une société civile constituée exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus :* ☐ Oui ☐ Non
Adresse électronique :

**Ci-après désigné(s) le Bailleur d'une part,**

Éventuellement représenté par :
Nom et prénom ou dénomination du mandataire :
Adresse :
Activité du mandataire :
*Le cas échéant, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle :*
*Nom et adresse du garant :*
Et Nom et prénom ou dénomination du locataire :
Adresse électronique :
Et Nom et prénom ou dénomination du locataire :
Adresse électronique :

**Ci-après désigné(s) le Locataire d'autre part.**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

**OBJET DU CONTRAT**

**Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :**

**A. Consistance du logement :**

Adresse :
Bâtiment, étage, porte :
Identifiant fiscal du logement :
☐ Immeuble collectif ☐ Individuel
☐ Mono propriété ☐ Copropriété
Période de construction : ☐ Avant 1949 ☐ 1949 à 1974 ☐ 1975 à 1989 ☐ 1990 à 2005 ☐ Depuis 2006
Surface habitable : m² Nombre de pièces principales :
Autres parties du logement : ☐ Grenier ☐ Comble aménagé ou non ☐ Terrasse ☐ Balcon ☐ Loggia ☐ Jardin ☐ Autre :
Éléments d'équipements : ☐ Cuisine équipée ☐ Installations sanitaires :
☐ Autre :
Chauffage : ☐ Individuel ☐ Collectif
En cas de chauffage collectif, modalités de répartition de la consommation du locataire :
Eau chaude sanitaire : ☐ Individuelle ☐ Collective
En cas de production collective, modalités de répartition de la consommation du locataire :
Niveau de performance énergétique du logement :
Rappel : un logement décent doit respecter les critères minimaux de performance suivants :
a) En France métropolitaine :
i) A compter du 1er janvier 2025, le niveau de performance minimal correspond à la classe F du DPE ;
ii) A compter du 1er janvier 2028, le niveau de performance minimal correspond à la classe E du DPE ;
iii) A compter du 1er janvier 2034, le niveau de performance minimal correspond à la classe D du DPE.
b) En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte :
i) A compter du 1er janvier 2028, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe F du DPE ;
ii) A compter du 1er janvier 2031, le niveau de performance minimal du logement correspond à la classe E du DPE.
La consommation d'énergie finale et le niveau de performance du logement sont déterminés selon la méthode du diagnostic de performance énergétique mentionné à l'article L. 126-26 du code de la construction et de l'habitation.

# FLLES C.L POUR LOCATION MEUBLÉE

**Codes produits :**

Référence 51E
EAN13 : -
CUP : -

**Galerie de produits :**

**Description brève du produit :**

**Description du produit :**